

PREVENTION des RISQUES dans les ATELIERS du LP

I EVALUATION des RISQUES

I.1 SPECIFICITE du PUBLIC EPILEPTIQUE

I.2 RISQUES GENERIQUES

I.2.1 Risque Incendie

I.2.2 Risques liés aux fluides : électricité, gaz...

I.2.3 Risques récurrents

- Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels

I.2.4 Risques spécifiques par atelier

- ① Métallerie
- ② Agriculture
- ③ Cuisine/Lingerie/entretien des locaux (Agent Polyvalent de Restauration)
- ④ Physique / chimie

I.2.5 Risques exceptionnels d'origine extérieure

- catastrophe naturelle, pollution atmosphérique, terrorisme....

II PREVENTION des RISQUES

II.1 SECURITE MATERIELLE

II.1.1 Produits Dangereux

II.1.2 Incendie / Electricité / Gaz

II.1.3 Machines dangereuses et environnement de travail

① Remises en conformité :

- Installation d'aspiration des fumées de soudage en 2014

② Affichage des fiches de sécurité par machine

③ Rédaction des modes opératoires

④ Les lieux de stage doivent avoir obtenu la dérogation pour le travail des mineurs.

II.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

II.2.1 Prise en compte du risque lié à l'épilepsie

- port du casque
- autorisation médicale ; prescription de repos

II.2.2 Organisation des ateliers

- Procédures de Gestion des Risques, pour chaque atelier :

II.3 APTITUDE des ELEVES

II.3.1 Dérogations pour les élèves mineurs

Le 17 avril 2014 le LP de Castelnouvel a obtenu de la DIRRECTE la dérogation d'utiliser les machines dangereuses pour nos jeunes mineurs sur une période de 3 années.

L'utilisation effective des machines suppose en outre un avis d'aptitude médical. Procédure :

- ① avis médical
- ② cet avis médical est transmis à la **DIRRECTE**, qui les enregistre.

II.3.2 Autorisations médicales pour élèves épileptiques

II.4 ENSEIGNEMENT

II.4.1 Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

II.4.2 Protection Santé Environnement (PSE)

II.4.3 Prévention (PRAP)

II.3.4 Risques spécifiques par atelier

- machines, outils, produits...
- enseignement intégré au référentiel de formation

II.3.5 Risque Incendie

- exercice d'évacuation registre incendie

II.3.6 Risques exceptionnels d'origine extérieure

- Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
 - 1 exercice annuel